



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG.318/2
31 mai 2007
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Quatrième réunion du Groupe de travail d'experts désignés
par les Parties contractantes sur le projet de protocole relatif à
la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée

Split (Croatie), 13-16 juin 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1. À leur Quatorzième réunion qui s'est tenue à Portoroz, Slovénie, en novembre 2005, les Parties contractantes ont chargé un Groupe de travail d'experts juridiques et techniques d'élaborer un projet de texte relatif à un Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée.

2. À ses trois premières réunions qui ont été organisées par le Secrétariat, la première du 27 au 29 avril 2006 (Split, Croatie), la deuxième du 6 au 9 septembre 2006 (Loutraki, Grèce) et la troisième du 12 au 15 février 2007 (Loutraki, Grèce), le Groupe de travail a examiné un grand nombre des articles du texte proposé pour le projet de protocole relatif à la GIZC.

3. La réunion a pour principal objectif d'examiner les articles et les parties en suspens du texte projet de protocole et de l'adopter en vue de le soumettre à la réunion des Points focaux du PAM qui aura lieu en octobre 2007. La réunion aura lieu à l'hôtel Le Méridien Lav, Grijevacka 2A, Podstrana, 21313 Split (Croatie), téléphone: +385 21 500 500, télécopie: + 385 21 500 300, site web: www.starwoodhotels.com/le_meridien

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte le 13 juin 2007 à 9h30 par le Coordonnateur du PAM et sera close le 16 juin 2007 à 18 heures.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur et élection du Bureau

5. Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, 1976, telle que modifiée en 1988, s'appliquera à la réunion. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, la réunion élira un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

6. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été reproduit sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.318/1 et les annotations y relatives font l'objet du présent document.

7. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire proposé. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré à toutes les séances.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen du projet de texte proposé pour le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée

8. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.318/3 qui contient la dernière version du projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières, telle qu'approuvée par les trois réunions précédentes du Groupe de travail sur la GIZC ainsi que des propositions du Secrétariat concernant un certain nombre d'articles.

9. La présente réunion devrait d'abord axer ses travaux sur les articles 18, 19, 19 ter, 25, 28 et 2 dont le texte est resté en suspens. Ensuite, elle devrait examiner et revoir ou étudier les réserves formulées par quelques Parties contractantes quant à certains articles, ainsi que les paragraphes ou les termes qui figurent entre crochets dans le texte d'articles restés en suspens depuis la dernière réunion. En dernier, la réunion devrait débattre de la structure finale du projet de protocole.

Point 5 de l'ordre du jour: Prochaines étapes

10. La réunion devrait examiner les mesures à prendre en vue de l'adoption du Protocole.

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

11. La réunion examinera toute autre question qui pourrait être soulevée.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du projet de rapport de la réunion

12. Le Secrétariat soumettra pour adoption le projet de rapport de la réunion, y compris le projet de texte de protocole, tel qu'il aura été revu par la réunion.

13. La réunion devrait adopter le rapport de la réunion et le projet de texte du Protocole relatif à la GIZC et décider de transmettre ledit projet, pour examen, à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

14. La clôture de la réunion sera prononcée le samedi 16 juin 2007 à 18 heures.

CALENDRIER

Mercredi 13 juin 2007

9h30 – 9h45	Ouverture de la réunion Organisation des travaux et Adoption de l'ordre du jour	Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour
9h45 – 18 heures	Examen du projet de texte proposé pour le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée Articles 18, 19, 19 ter, 25, 28, 2	Point 4 de l'ordre du jour
11 heures – 11h30	Pause café	
13 heures – 14h30	Déjeuner	
16 heures – 16h30	Pause café	

Jeudi 14 juin 2007

9h30 – 18 heures	Examen du projet de texte proposé pour le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée Suite: Examen de l'article 2 Examen des articles suivants: article 3, par. 1 b); article 3, par. 2 a), b); article 7, par. 2 a), b); article 14; article 15; article 20, par. 1, par. 3; article 21; article 22, par. 2; article 24	Point 4 de l'ordre du jour (suite)
11 heures – 11h30	Pause café	
13 heures – 14h30	Déjeuner	
16 heures – 16h30	Pause café	

Vendredi 15 juin 2007

9h30 – 17h30	Examen du projet de texte proposé pour le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée Examen des paragraphes entre crochets en suspens depuis les réunions précédentes : article 4, par. 4; article 5 d), e); article 5 bis b), h); article 8, par. 2 g); article 9, par. 4; article 9 bis; article 11, par. 3; article 19 bis, par. 2 Examen de la structure finale du projet de protocole	Point 4 de l'ordre du jour (suite)
11 heures – 11h30	Pause café	
13 heures – 14h30	Déjeuner	
16 heures – 16h30	Pause café	
17h30 – 18 heures	Questions diverses	Point 5 de l'ordre du jour

Samedi 16 juin 2007

Pas de séance le matin de manière à permettre de finaliser le rapport de la réunion

14 heures – 18 heures	Adoption du rapport	Points 6 et 7 de l'ordre du jour
16 heures – 16h30	Pause café	